

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-017****du 20 janvier 2020****n°017****page 1/4****EXTRAIT:****GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 25PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, M.MELQUIONDPOUVOIRS (2) : M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme PIAULET donne pouvoir à M.SULLIEXCUSES (2) : Mme LAVRARD, M.HENEAU

Nom du secrétaire de séance : Évelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Lucien JUGE**OBJET : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SAS Centre de rénovation véhicules d'occasions (CRVO) à Ingrandes-sur-Vienne**

En 2017, le groupe suisse EMIL FREY (créé en 1924) , premier distributeur automobile en Suisse et troisième vendeur de véhicules d'occasion en Europe , a racheté PGA Motors (créée en 1978), leader de la distribution automobile en France et premier réseau de concessions français . A l'occasion de ce rachat, PGA Motors a été rebaptisé EMIL FREY MOTORS France .

L'activité de distribution s'appuie sur la complémentarité du modèle de distribution classique (physique ; 250 concessions en France et 29 marques et ouvertures de boutiques de vente - store) avec la vente en ligne (web).

La marque commerciale Autosphère (site de vente en ligne autosphere.fr), du groupe EMIL FREY MOTORS France, regroupe l'ensemble des activités qui ne sont pas directement liées aux partenaires constructeurs du groupe, pour la vente de véhicules d'occasion aux particuliers (B to C).

Depuis 2013, le distributeur EMIL FREY MOTORS France a un partenariat exclusif avec BCAuto Enchères, filiale du groupe BCA MarketPlace, leader européen de la vente de véhicules d'occasion à destination des professionnels de l'automobile (B to B); à qui il a confié la totalité de ses volumes d'occasion en B to B. Le partenariat a été renouvelé en 2019 pour trois années.

Afin de poursuivre le développement de son activité, EMIL FREY MOTORS France souhaite usiner le reconditionnement des véhicules d'occasions. Pour ce faire, une société, la SAS Centre de rénovation véhicules d'occasion (CRVO), est en cours de création. Il s'agira d'une co-entreprise détenue à 50/50 par les deux entreprises suivantes :

- BCAuto Enchères*
- EMIL FREY MOTORS France.*

La recherche d'un site industriel pour s'implanter dans la région Ouest de la France a conduit EMIL FREY MOTORS France à opter pour la location d'un bâtiment sur le site de l'ancienne plateforme Coop Atlantique, ZAE St-Ustre à Ingrandes-sur-Vienne (86). Acquis par la

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-017****du 20 janvier 2020****n°017****page 2/4**

Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault le 7 septembre 2018, ce site fait l'objet, d'un bail emphytéotique au profit de la SCI Saint-Ustre, du groupe 2 L Logistics .

Dans ce cadre, la SAS CRVO louera un bâtiment de 6 800 m² à la SCI Saint-Ustre dont :

- 2 000 m² seront dédiés à l'expertise, au lavage et au magasin,*
- 4 800 m² seront consacrés à l'usine de reconditionnement organisée en 4 pôles : mécanique, carrosserie, finition - contrôle final, et préparation esthétique - photo.*

Les activités de la société CRVO porteront sur la remise en état des véhicules d'occasion du groupe EMIL FREY MOTORS France, reconditionnement et rénovation indispensables à la revente. Ces activités sont pour le moment effectuées sur l'ensemble des sites du groupe EMIL FREY MOTORS France, de manière professionnelle mais non industrielle et très séquentielle. Or, pour accélérer leur activité afin d'assurer la pérennité du groupe dans ce secteur et demeurer parmi les leaders du marché européen, le distributeur doit industrialiser ses procédés.

Le processus de reconditionnement et rénovation regroupe les activités suivantes :

- essai routier*
- diagnostic / expertise afin de définir les travaux à réaliser*
- commande des pièces de rechange*
- lavage*
- mécanique*
- carrosserie - peinture*
- préparation esthétique*
- contrôle qualité*
- prise de photos.*

L'usine de reconditionnement et de rénovation de véhicules d'occasion CRVO , première usine du groupe EMIL FREY MOTORS France, est ainsi un projet de collaboration entre quatre entités partenaires :

- la SAS CRVO exploite le bâtiment industriel d'Ingrandes-sur-Vienne ;*
- la SAS EMIL FREY MOTORS France apporte :*
 - ses flux de véhicules d'occasion en provenance des reprises faites par les concessions du groupe auprès de leurs clients particuliers ayant fait l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion (activité dite B to C) ;*
 - et ses flux d'achats directs réalisés auprès des constructeurs et sur le marché international.*
 - Les véhicules à destination des professionnels (activité B to B) seront préparés sur le site de l'usine CRVO puis envoyés à BCAuto Enchères pour revente.*
- BCAuto Enchères, partenaire pour l'activité B to B d'EMIL FREY MOTORS France, apporte :*
 - des clients externes,*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200120-017****du 20 janvier 2020****n°017****page 3/4**

- les volumes en B to B de ses clients,

- son expertise de logisticien,

- D.V.T.A. (filiale de 2 L Logistics) assurera la logistique, soit :
 - le stockage des véhicules
 - le transport des véhicules.

L'usine de CRVO aura une capacité de traitement de 130 véhicules par jour, soit 30 000 véhicules par an.

Ce centre couvrira une zone de 14 départements comportant 43 concessions EMIL FREY MOTORS France, ainsi que des activités liées à des clients externes partenaires de BCAuto Enchères.

Les investissements prévisionnels pour l'usine CRVO sont :

- l'investissement immobilier et les travaux de réhabilitation du bâtiment estimés à 2,45 millions d'euros
- l'investissement process estimé à 1,8 million d'euros.

Les besoins en recrutement, pour la SAS CRVO sont estimés à 140 équivalents temps plein (ETP) d'ici 2021 répartis comme suit : 100 ETP en 2020 et 40 ETP en 2021.

Le calendrier fixé prévoit un début d'activité de l'usine de CRVO en juin 2020.

D'ores et déjà, 400 véhicules sont stockés sur le site d'Ingrandes; et 1 000 véhicules sont prévus dès ce mois de janvier 2020.

Dans ce cadre, l'entreprise sollicite une aide à l'immobilier d'entreprise auprès de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la convention signée le 24 mai 2019 entre la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault et la région Nouvelle-Aquitaine en déclinaison du Schéma régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (S.R.D.E.I.I.),

VU l'article 3.I.1. 1 des statuts de la Communauté d'agglomération, relatif à la compétence développement économique,

CONSIDÉRANT la demande d'aide à l'immobilier d'entreprise en date du 30 octobre 2019, présentée par la SAS EMIL FREY MOTORS France, pour le compte de la SAS CRVO en cours de création,

CONSIDÉRANT l'impact économique de l'implantation d'une usine de reconditionnement et de rénovation de véhicules sur le bassin d'emploi de Grand Châtellerault ,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20200120-017

du 20 janvier 2020

n°017

page 4/4

- d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximal de 120 000€, représentant 4,9 % du coût HT de l'investissement immobilier et des travaux de réhabilitation à la SAS Centre de rénovation véhicules d'occasion (CRVO), en cours de création, pour la réalisation d'une usine de reconditionnement et de rénovation de véhicules d'occasion (travaux estimés à 2,45 millions d'euros). CRVO agira en qualité d'occupant des locaux qui lui seront loués par la SCI Saint-Ustre.

Cette aide sera conditionnée au maintien de l'activité sur site pendant une durée minimale de 5 ans et à la création de 140 emplois équivalents temps plein avant le 1^{er} septembre 2022.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise ci-jointe, et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 90.10/20422/4300.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER